

COMMUNIQUE PRESSE

Nancy le 17 avril 2020

Le CHRU de Nancy met en place une gestion centralisée des lits post-soins critiques COVID

Afin d'anticiper et de réguler les sorties de patients de réanimation, le CHRU de Nancy a mis en place, depuis le jeudi 16 avril, une régulation des lits post soins critiques pour les GHT Sud Lorraine et Vosges.

Dans le cadre de l'épidémie COVID 19 et du post-soins critiques, le CHRU de Nancy souhaite faciliter et fluidiser la gestion des capacités d'hospitalisation territoriales dédiées aux patients « post COVID ».

Afin de permettre cette optimisation, une gestion centralisée des disponibilités en lits post COVID est mise en place pour tous les établissements des GHT Sud Lorraine et des Vosges.

L'objectif principal du dispositif est de fluidifier le parcours des patients COVID sortant des services de réanimation ou de surveillance continue vers des services de médecine, SSR ou HAD ... avec une connaissance précise des capacités disponibles et des besoins des personnes malades. Une vision globale en temps réel et la gestion coordonnée des demandes de transfert a été élaborée sur le modèle de la gestion centralisée des lits de réanimation COVID mise en place début mars.

La plateforme de gestion des capacités « post réa COVID » s'appuie sur la plateforme existante d'optimisation du parcours du patient (OPP) bénéficiant de la structuration et de l'organisation mise en place et fonctionnant 5j/7 pour le CHRU de Nancy (de 8h à 18h) avec un numéro unique.

Au sein de cette plateforme, deux référents médicaux se situeront en appui : Pr Paysant pour le Sud de la Meurthe et Moselle et Dr Guillaume pour les Vosges.

Les missions de la plateforme sont multiples favorisant la fluidité de prise en charge des patients et assurant une coordination entre les différents acteurs.

La plateforme :

- recense les lits disponibles sur les deux GHT,
- centralise les demandes de transfert des patients COVID du CHRU vers un établissement sud lorrain,
- assure le suivi des demandes des établissements et des lits disponibles,
- met en relation le service demandeur/ hébergeur en fonction de ses spécialités de prise en charge (équipe médicale),
- organise du transport du patient en lien avec le service de soins
- suit les demandes et la liste d'attente.

